

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 29 août 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, Mme LIGNEY, M COLLIARD,
M PERROT, M. GOIFFON, Mme DEVOS, Mme GRANGE,

ABSENTS EXCUSES : Mme ARNAUD, M AUSSENAC

ABSENTE : Mme MOREL

Mme GRANGE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024 /23 Actions de solidarité – Dispositif Noël des aînés 2024

Dans ses actions de solidarité et dans le cadre du Noël des aînés, il est demandé au conseil :
De se prononcer sur le principe d'offrir et distribuer un ballotin de chocolats selon des critères d'attribution :

- Fixer à 75 ans l'âge minimum au 31/12/2024
- Habiter la commune.

Il est également demandé au Conseil d'administration :

De pouvoir offrir le ballotin de chocolats aux collongeards, se trouvant en maison de retraite proche de la commune.

Il est prévu à ce jour l'achat de 328 ballotins (206 pour personnes seules et 122 couples), contre 320 en 2023.

De mandater Monsieur le Président, aux fins de solliciter 2 à 3 établissements sur des propositions de ballotins.

Le budget prévisionnel dédié à ce dispositif a été fixé au maximum à 8 000.00 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 069-216900639-20240910-DELIBCCAS2423-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents.

APPROUVE cette action selon les critères nommés.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 10 septembre 2024

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

